Mairie de CARLIPA

2026/46A

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE BARRER UNE RUE COMMUNALE, RUE DES CAVES

Monsieur Serge SERRANO, Maire de la commune de CARLIPA (Aude),

VU la demande en date du 19 novembre 2026 de M. BOSCUS Alain et Mme Aline GUERIN
Par laquelle l'entreprise F.M.A (Fermetures Menuiseries Audoise), domiciliée domaine Saint Michel 11170 PEZENS (Aude),
sollicite l'autorisation d'interdire la circulation **rue des caves du 23 au 24 novembre 2026 de 9h à 12h** pour effectuer des travaux de pose de menuiseries sur bâtiment, impasse des Gerbiers
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'entreprise F.M.A (Fermetures Menuiseries Audoise), domiciliée domaine Saint Michel 11170 PEZENS (Aude)est autorisée à barrer **la rue des caves** entre le boulevard des tilleuls et la rue du pignier **du 23 au 24 novembre 2026 de 9h à 12h** pour effectuer des travaux de pose de menuiseries sur bâtiment, impasse des Gerbiers.

La circulation des véhicules seront interdits pendant toute la durée des travaux sauf aux services de secours.
Le stationnement y sera interdit.

ARTICLE 2 : Cette réglementation est autorisée sous réserve que la sécurité de tous les usagers soit assurée et que la signalisation soit faite sur les lieux, par les soins du pétitionnaire.

ARTICLE 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. Celle-ci sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Dès la fin du délai, le permissionnaire devra enlever tous matériaux, réparer tous dommages éventuels causés et rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la mairie.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé sera transmise :
- au centre de secours de Bram

Fait à Carlipa, le 19 novembre 2026

MAIRIE DE CARLIPA (AUDE)

Le Maire
Serge SERRANO